

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
10 juin 2025
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 10 juin 2025, adressée au Secrétaire général
par la Représentante permanente du Guyana
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la note de cadrage pour le débat public du Conseil de sécurité qui sera organisé le 25 juin 2025 par la délégation du Guyana, qui assure la présidence du Conseil pour le mois, sur le thème « Les enfants et les conflits armés : stratégies efficaces visant à faire cesser et à prévenir les violations graves commises contre des enfants » (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
de la République coopérative du Guyana
(Signé) Carolyn **Rodrigues-Birkett**



Annexe à la lettre datée du 10 juin 2025 adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Guyana auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage pour le débat public du Conseil de sécurité sur le thème « Les enfants et les conflits armés: stratégies efficaces visant à faire cesser et à prévenir les violations graves commises contre des enfants », qui se tiendra le 25 juin 2025

Pendant sa présidence du Conseil de sécurité, la République coopérative du Guyana organisera un débat public sur la question des enfants et des conflits armés le 25 juin 2025. Ce débat se tiendra alors que l'on approche du vingtième anniversaire de la résolution [1612 \(2005\)](#) par laquelle le Conseil a établi le cadre de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en période de conflit armé et créé le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés.

Le débat public sera l'occasion pour les États Membres d'examiner les conclusions du rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (A/79/878-S/2025/247) établi conformément à la résolution [2427 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité et de réaffirmer leur attachement à la question des enfants et des conflits armés et au mandat y afférent, notamment au rôle joué par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés. Ce sera également l'occasion de souligner que les enfants restent touchés de manière disproportionnée par les conflits armés et d'exhorter les parties belligérantes à faire cesser et à prévenir les violations graves commises contre des enfants, conformément aux obligations que leur fait le droit international.

Tendances et constantes en 2024

Dans son rapport sur les enfants et les conflits armés, le Secrétaire général souligne qu'en 2024, les violences faites aux enfants dans les conflits armés ont atteint des niveaux sans précédent, avec une augmentation inouïe de **25 %** du nombre de violations graves par rapport à 2023. Depuis la création du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les enfants et les conflits armés, jamais l'ONU n'a recensé un nombre aussi grand de violations graves, à savoir quelque 41 000 (dont plus de 5 000 commises avant 2024 mais vérifiées seulement cette année), qui ont été perpétrées dans l'ensemble des 25 situations visées dans le rapport ainsi que dans la région du bassin du lac Tchad couvert par un dispositif de surveillance particulier. Le plus grand nombre de violations graves ont été constatées en Israël et dans le Territoire palestinien occupé, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Nigéria et en Haïti. Les plus fortes augmentations, en pourcentage, ont été constatées au Liban, au Mozambique, en Haïti, en Éthiopie et en Ukraine. Sans rendre compte de façon exhaustive de toutes les violations commises sur la personne d'enfants, ces chiffres témoignent néanmoins des évolutions constatées par l'ONU dans ce domaine.

Les violations contre les enfants ont pris le plus souvent la forme suivante : meurtres et atteintes à l'intégrité physique ; refus d'accès humanitaire ; recrutement et utilisation par les parties belligérantes ; enlèvements. Les viols et les autres formes de violence sexuelle ont augmenté de 35 % par rapport à 2023, le nombre

de viols collectifs ayant crû considérablement, ce qui est très préoccupant. Les refus d'accès humanitaire ont atteint des niveaux alarmants, laissant les enfants sans accès aux services de santé, à l'éducation, à la protection et aux produits de première nécessité.

Les tendances inquiétantes mises en évidence dans le rapport du Secrétaire général viendront informer le débat public de 2025 sur les enfants et les conflits armés, qui sera consacré aux stratégies à même de faire cesser et de prévenir les violations graves commises contre des enfants, en particulier :

1. Les meurtres et atteintes à l'intégrité physique d'enfants, dus notamment à l'utilisation d'engins explosifs, de mines et d'armes explosives dans des zones peuplées, ainsi que les conséquences à long terme causées par les restes explosifs de guerre ;
2. Les viols et autres formes de violences sexuelles contre les enfants.

Meurtres et atteintes à l'intégrité physique d'enfants

En 2024, un nombre terrible d'enfants ont été tués ou mutilés par des frappes aériennes, des bombardements, la détonation d'engins explosifs (restes explosifs de guerre, mines, engins explosifs improvisés, etc.) ou des tirs croisés entre parties belligérantes. L'emploi généralisé et indiscriminé d'armes explosives dans des zones peuplées et contre des biens de caractère civil a entraîné une augmentation du nombre de victimes parmi les enfants, qui sont les plus exposés à ce type d'armes, notamment les restes explosifs de guerre et les mines, qui continuent de les frapper sans discrimination souvent bien des années après la fin des hostilités. Du Soudan à l'Ukraine, de la Syrie au Territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza, les engins explosifs n'ont cessé de tuer ou de mutiler de manière indiscriminée les enfants, ceux rendus handicapés par ces armes en subissant à long terme les effets dévastateurs.

Tout en étant essentiels à la sécurité des enfants touchés par les conflits et au relèvement post-conflit des sociétés, les programmes de neutralisation des explosifs, d'éducation aux risques et d'aide aux victimes ne sont toujours pas des priorités et restent sous-financés. Dans certains pays, des inondations liées aux changements climatiques ont entraîné un déplacement de restes explosifs de guerre.

Viols et autres formes de violences sexuelles contre les enfants

Le nombre de cas de viols et d'autres formes de violence sexuelle a augmenté de 35 % par rapport à 2023. Il est préoccupant de constater que, depuis 2020, les violences sexuelles à l'égard d'enfants ont crû chaque année. En 2024, le nombre de cas de viols collectifs a considérablement augmenté, ce qui atteste du recours délibéré et systématique à la violence sexuelle comme tactique de guerre, dont les parties se servent notamment pour établir ou renforcer leur contrôle sur un territoire. Si les violences sexuelles touchent majoritairement les filles, les garçons en sont eux aussi victimes.

Les violences sexuelles continuent d'être très peu signalées pour diverses raisons : stigmatisation, risque de représailles, faible confiance dans les systèmes judiciaires, manque d'accès à la justice. Privés de soins de santé sexuelle et procréative, de services d'aide et de protections juridiques, les enfants victimes ont le plus grand mal à surmonter leur traumatisme. Cette situation montre qu'il faut d'urgence financer des interventions centrées sur le

genre et la prise en charge des traumatismes et renforcer les mécanismes de lutte contre l'impunité.

En 2024, les enfants ont été les principales victimes d'hostilités sans merci, d'attaques indiscriminées et de crises humanitaires. Montrant souvent leur total mépris du droit international, les parties belligérantes ont notamment employé les moyens de guerre suivants : attaques contre des civils et des biens à caractère civil, en particulier des écoles et des hôpitaux ; utilisation d'armes explosives dans des zones peuplées ; recours aux viols et à d'autres formes de violence sexuelle à l'égard d'enfants. L'extension des conflits dans les zones urbaines, les urgences climatiques et l'insécurité régionale ont aggravé encore les risques pesant sur les enfants. Alors que l'écart entre les besoins et les ressources disponibles ne cesse de se creuser, il est essentiel que les réductions budgétaires ne se fassent pas au détriment des enfants.

Malgré cette situation catastrophique, certains progrès ont été réalisés dans la protection des enfants grâce aux efforts déployés dans le cadre du mandat relatif aux enfants et aux conflits armés. En particulier, les contacts noués avec des parties belligérantes ont permis l'adoption de mesures de protection concrètes et pratiques et la libération d'enfants associés à des forces ou des groupes armés. Des enfants ont ainsi été libérés en République démocratique du Congo et au Myanmar. En Afghanistan, au Cameroun, en Colombie et au Soudan du Sud, des écoles utilisées à des fins militaires ont été évacuées. Depuis la création du mandat relatif aux enfants et aux conflits armés, l'ONU a signé plus de 40 plans d'action avec des parties belligérantes, qui se sont engagées ainsi à prendre des mesures concrètes et pratiques pour protéger les enfants. En 2024, environ 40 engagements, dont des protocoles de transfert, ont été pris par des parties belligérantes.

Questions devant servir à orienter le débat

1. Que peut-on faire de plus pour promouvoir et faire respecter le droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits humains, ainsi que les droits des enfants et les protections spéciales qui leur sont accordés en période de conflit armé ?
2. Comment amener davantage les auteurs de violations graves contre des enfants à répondre de leurs actes ?
3. Quelles mesures peut-on prendre pour inciter les belligérants à ne plus utiliser d'engins explosifs et à entretenir le consensus international en faveur de l'interdiction de l'emploi des mines ? Comment parvenir à une ratification universelle de la Convention d'Ottawa et de la Convention sur les armes à sous-munitions et faire mieux respecter les obligations qui en découlent, compte tenu des conséquences dévastatrices de ces armes pour les enfants ?
4. Quelles mesures peut-on prendre pour lutter contre le viol et les autres formes de violence sexuelle à l'égard d'enfants et renforcer les mécanismes de lutte contre l'impunité ?
5. Comment peut-on encourager les parties inscrites sur les listes à collaborer avec l'ONU et à adopter des plans d'action concrets assortis d'échéances visant à faire cesser et à prévenir les violations graves commises contre des enfants ? Que peuvent faire de plus les États Membres pour encourager les gouvernements de pays concernés par cette problématique à

s'engager à prendre des mesures de prévention visant à protéger les enfants pendant les conflits, en coopération avec l'ONU ?

Modalités de la réunion, intervenants et participants

Les personnes suivantes prendront la parole devant le Conseil :

- La Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés ;
- La Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance ;
- Un(e) intervenant(e) de la société civile.

Les États Membres qui souhaitent participer au débat sont invités à indiquer le nom de leurs intervenantes et de leurs intervenants sur la liste prévue à cet effet à l'aide du module eSpeakers du portail e-deleGATE. L'inscription sur la liste des orateurs et des oratrices sera ouverte **à 9 h 30 le vendredi 20 juin 2025**. Les États Membres devront également télécharger, dans ce même module, une lettre adressée à la présidence du Conseil de sécurité, dûment signée par le (la) représentant(e) permanent(e), dans laquelle ils demandent à participer au débat conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Afin de permettre au plus grand nombre possible de délégations de participer, les interventions ne devront pas dépasser trois minutes. Les déclarations de groupe sont encouragées.
